**BURKINA FASO**
**UNITE-PROGRES-JUSTICE**
**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**IVE REPUBLIQUE**
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

***Session permanente***

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 28 DECEMBRE 2023

**Président de séance**
**Monsieur Ousmane BOUGOUMA**
*Président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance**
**Madame Linda Gwladys KANDOLO**
*Deuxième Secrétaire parlementaire*

**Monsieur Yaya KARAMBIRI**
*Quatrième Secrétaire parlementaire*

**Dossiers en examen :**

- Projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2021, **dossier n°073** ;
- Projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2022, **dossier n°074**.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le jeudi 28 décembre 2023, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Linda Gwladys KANDOLO et monsieur Yaya KARAMBIRI, respectivement Deuxième et Quatrième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par monsieur Aboubakar NACANABO, ministre de l'Economie, des finances et de la prospective et de madame Fatoumata BAKO/TRAORE, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du budget.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 11 minutes***-

**Le Président**

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.
Bonjour aux membres du gouvernement, soyez les bienvenus.
Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.
Femmes et hommes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

**Mme Linda Gwladys KANDOLO**
*Deuxième Secrétaire parlementaire*

Bonjour à toutes et à tous.
Bienvenus à la séance plénière du jour.
Avant de procéder à l'appel nominal, je vais vous demander de mettre vos téléphones sous vibreur ou silencieux, merci.

***(Commentaires et rires)***

*(Elle procède à l'appel nominal des députés)*

Excellence Monsieur le Président, nous avons :

- **16** absents excusés ;
- **04** absents ;
- **16** procurations ;
- **51** présents ;
- **67** votants.

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

**Annonces :**

Mesdames et messieurs les députés sont informés que la Conférence des présidents réunie le lundi 18 décembre 2023 a établi pour notre session permanente un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis au vote de l'Assemblée.

Au terme de l'article 56, alinéa 5 de notre règlement « *au début de la séance suivant la réunion de la Conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet, aucun amendement n'est recevable. En cas de vote seuls peuvent intervenir le gouvernement et pour une explication de vote de 5 minutes maximum, les présidents des commissions ou leur représentant ayant assisté à la Conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué* ».

Je donne la parole tout d'abord au gouvernement pour d'éventuelles observations. Le gouvernement a-t-il des observations ? (**Le *gouvernement répond par la négative)***-Je remercie le gouvernement.

Les présidents de commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote. ***(Pas d'explication)*** Je vous remercie.

J'invite enfin les groupes constitués qui le souhaitent à prendre la parole pour une explication de vote de 5 minutes maximum. ***(Pas d'explication)***. Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté. Il en est ainsi décidé.

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 15 décembre 2023. En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, les procès-verbaux des séances plénières du vendredi 21 juillet et du mardi 26 septembre 2023.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux (02) projets de loi.

Il s'agit :

- du projet loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2021, objet du dossier n°073 ;

- du projet loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2022, objet du dossier n°074.

La commission des Finances et du budget (COMFIB) est affectataire de ces dossiers pour le fond. Elle a produit un rapport unique pour les deux (02) dossiers. Toutes les autres commissions sont saisies desdits dossiers pour avis et ont produit un rapport unique également.

A l'issu du débat général unique, l'examen article par article se fera pour chaque projet de loi.

J'appelle en discussion les dossiers n°073 et 074.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ces dossiers ? ***(Le Ministre des Finances, du budget et de la prospective répond par la négative),*** Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la commission, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la commission concernant chacun des deux (02) projets de loi, ces amendements ont été directement intégrés dans chaque projet de loi.

Par conséquent, la discussion article par article des projets de loi, objets des dossiers n°073 et 074 portera sur les textes issus de la COMFIB.

Je donne la parole au président de la COMFIB pour présenter le rapport unique de la commission devant la plénière.

Monsieur le président vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence. Avec votre autorisation, je vais demander au rapporteur général de présenter à la plénière le rapport de la commission.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général*

Excellence Monsieur le président de l'Assemblée législative de transition ;
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;
Chers collègues ;
Mesdames et messieurs de l'administration parlementaire ;
Professionnels des médias.

D'avance je vous souhaite une agréable journée sous la protection divine.

**Page de garde** : Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IVe République, Troisième législature de transition ; Session permanente, Assemblée législative de transition, Commission des Finances et du budget (COMFIB), rapport n°2023-042/ALT/COMFIB, dossier n°073 relatif au projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2021 et dossier n°074 relatif au projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de

l'Etat, exercice 2022. Présenté au nom de la commission des finances et du budget (COMFIB) par le député Mamadou YARO, Rapporteur général que je suis.

***-Il donne lecture dudit rapport unique-***

**Le Président**

On est habitué maintenant aux longs rapports du rapporteur général ***(Rires dans la salle).*** Ce n'est pas pour rien qu'il n'est pas seulement rapporteur, il est surtout général.

***(Rires dans la salle)***

Alors merci monsieur le rapporteur général. Je passe la parole au président de la CAEDS pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le président vous avez la parole.

**M. Daniel ZOUNGRANA**
*Président de la CAEDS*

Merci Excellence. J'invite pour ce faire l'honorable THIOMBIANO Y. Fayçal Harold pour livrer à la plénière le rapport de la commission.

**M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO**
*Représentant des rapporteurs CAEDS sur les dossiers n°073 et 074*

Bonjour à toutes et à tous. Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais me contenter de livrer l'appréciation et avis de la commission.

**APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

Après examen du projet de loi et l'analyse du compte rendu des députés rapporteurs, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité constate :

- un niveau satisfaisant d'exécutions des budgets de l'Etat, exercices 2021 et 2022,
- une conformité dans la déclaration générale de la Cour des Comptes, entre les comptes des comptables principaux de l'Etat et les comptes

généraux des ordonnateurs des exercices budgétaires des années 2021 et 2022.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption des deux (02) projets de loi.

Ouagadougou, le 22 décembre 2023

Le président : Daniel ZOUNGRANA
Les rapporteurs : Ousmane DIALLO et moi-même Y. Fayçal Harold THIOMBIANO.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. Je donne à présent la parole au président de la CDD pour son rapport d'avis.

**M. Kanibé TUINA**
*Vice-président de la CDD*

Merci Excellence. Avec votre autorisation, nous invitons le camarade député Isidore Tégwendé SAWADOGO à qui nous avons placé notre confiance pour faire lecture du rapport d'avis de la commission.

**M. Isidore Tégwendé SAWADOGO**
*Rapporteur CDD sur les dossiers n°073 et 074*

Bonjour.

**Appréciation et avis de la CDD**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des Finances et du budget (COMFIB) fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation des projets de lois, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

La CDD note que les montants qui découlent de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021 sont définitivement arrêtés, au titre des recettes, à 2 162 653 284 346 francs CFA et au titre des dépenses à 2 550 426 406 115 francs CFA. Le résultat budgétaire qui s'en dégage est quant à lui définitivement arrêté à -387 773 121 769 francs CFA.

En ce qui concerne l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022, elle note que les montants qui découlent de l'exécution dudit exercice sont définitivement arrêtés, au titre des recettes, à 2 386 438 923 300 francs CFA pour des prévisions de 2 349 112 550 000 francs CFA et au titre des dépenses à 2 934 367 262 902 francs CFA pour des prévisions 3 052 005 184 000 francs CFA. Le résultat du budget général est de -547 928 339 602 francs CFA.

Les résultats budgétaires sont donc déficitaires.

La CDD en prend acte.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption des présents projets de loi.

Ouagadougou, le 20 décembre 2023

Le Vice-président : Kanibé TUINA
Le rapporteur : Isidore Tégwendé SAWADOGO

Merci.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. Je passe la parole à la présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la présidente vous avez la parole.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**
*Présidente de la CGSASH*

Merci bien Excellence. Avec votre autorisation, je vais inviter le député Youssouf OUEDRAOGO à bien vouloir livrer le contenu du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Merci.

**M. Youssouf OUEDRAOGO**
*Rapporteur CGSASH sur les dossiers n°073 t 074*

Merci à ma toute puissante présidente pour le choix de ma personne pour vous faire lecture de l'appréciation et avis de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH). En tout cas avec votre autorisation Excellence, nous allons passer directement à l'appréciation et avis de la commission.

## Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Il ressort de ces échanges que malgré la persistance des attaques terroristes entrainant des déplacements internes massifs de populations, la campagne agro-sylvo-pastorale quelque peu défavorable, les effets néfastes de la COVID-19 en 2020, les bouleversements institutionnels, les tensions inflationnistes concernant les produits de grande consommation, les exécutions des budgets de l'Etat pour les exercices 2021 et 2022, ont connu un niveau assez satisfaisant.

Par conséquent, la commission émet un avis favorable à l'adoption des projets de lois de règlement au titre des budgets de l'Etat, exercices 2021 et 2022.

Fait à Ouagadougou, le 22 décembre 2023

La présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : moi-même Youssouf OUEDRAOGO

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. Enfin, je passe la parole au président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

**M. Lassina GUITI**
*Président de la CAGIDH*

Merci Excellence Monsieur le Président. Pour le compte de la CAGIDH, je voudrais inviter le député OUARE Samadou à nous dire le rapport de notre commission.

Merci.

**M. Samadou OUARE**
*Représentant des rapporteurs de la CAGIDH sur les dossiers n°073 et 074*

Bonjour à tous. Excellence, avec votre permission, je m'en vais vous livrer l'appréciation et l'avis de la commission.

## Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget, fait par les députés rapporteurs et de l'analyse des deux projets de loi de règlement, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que les projets de loi de règlement, exercices 2021 et 2022 ont été déposés conformément aux dispositions de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances.

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains estime que l'adoption des deux projets de loi permettra de :

- respecter les dispositions juridiques de la loi organique relative aux lois de finances ;
- donner quitus au gouvernement pour sa gestion des budgets de l'Etat, exercice 2021 et exercice 2022 ;
- satisfaire l'obligation de l'Etat de se conformer aux dispositions communautaires en matière de gestion des finances publiques.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour leur adoption.

Ouagadougou, le 22 décembre 2023

Le Vice-président : Yaya SANOU
Les rapporteurs : Ousséni SOULAMA et Samadou OUARE

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général unique est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste. Je vous invite chers collègues à indiquer le numéro du dossier sur lequel votre intervention va porter.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement : « *les députés membres de la Commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière, ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats ».*

Cette disposition s'applique donc aux députés membres de la COMFIB qui en rappelle est affectataire des deux (02) dossiers pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

***-Inscription des députés sur la liste-***

Honorable Moussa SANGARE a la parole.

**M. Moussa SANGARE (GC/FDS)**

Merci Excellence. J'aimerais tout d'abord féliciter la COMFIB et aussi profiter féliciter nos deux (02) ministres en charge de l'Economie et leurs collaborateurs.

Monsieur le ministre, dans la réponse à la question 10 du dossier n°073, vous avez justifié la hausse de la ligne budgétaire à hauteur de 63,92% par entre autres par la prise en charge en 2021 du remboursement de la TVA perçue à tort en 2018 à hauteur 359 479 494 francs CFA au profit de la commission de l'UEMOA.

Monsieur le ministre, comment est-ce possible que notre pays ait perçu à tort une TVA d'une valeur de plus de 359 millions de francs CFA ? Première question.

La deuxième est en lien avec la première, est-ce que notre pays doit encore rembourser une TVA perçue à tort après 2018 au profit de la Commission de l'UEMOA ?

Ma troisième préoccupation, monsieur le ministre, c'est au niveau des perspectives. En guise de perspectives, pour une mobilisation optimale des ressources vous n'avez pas fait cas de notre politique monétaire dans le cadre de l'Alliance des Etats du Sahel. C'est pourquoi, j'aimerais savoir est-ce qu'il n'est pas mieux qu'en termes de perspectives nous poursuivons notre politique monétaire dans le cas de l'AES afin qu'un jour on assiste à la naissance de la monnaie unique de l'AES. Ce qui pourrait aussi contribuer à la mobilisation des ressources et au développement endogène de notre pays.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci cher collègue. L'honorable GUITI Lassina a la parole.

**M. Lassina GUITI (GC/FDS)**

Merci Excellence Monsieur le Président.

Ma question est en lien avec le niveau d'endettement de notre pays. Il faut dire que depuis longtemps je m'inquiète de notre niveau d'endettement et je me suis davantage inquiété lorsque je lisais les documents transmis par la Cour des Comptes et que je me suis aperçu qu'on s'est endetté sans consulter le Comité national qui devait l'être chaque fois que nous nous endettions. C'est le rapport de la Cour des Comptes qui le dit et qui recommande même qu'on ne puisse plus nous endetter sans consulter ce comité. Je voulais que monsieur le ministre nous dise comment est-ce qu'on est parvenu à s'endetter sans pour autant consulter ce comité qui est mis en place à cet effet ?

Merci.

**Le Président**

Merci. L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)**

Merci bien Excellence. J'ai juste une toute petite question de clarification au gouvernement et elle est en lien avec le projet de loi de règlement, exercice 2021, plus spécifiquement à la question n°07. Elle concerne le RAR (Restes à Recouvrer).

Répondant justement à la question n°07, le gouvernement a annoncé la création d'une unité spéciale de recouvrement forcée pour les opérations de recouvrements complexes afin de réduire le niveau des RAR dans l'avenir.

J'avoue que je ne comprends pas, j'aimerais demander plus de clarification concernant cette structure qui est en voie de création. Quelle est sa spécificité ? Et si vraiment on peut nous clarifier ces différents termes.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci chère collègue. Enfin, l'honorable COULIBALY Sié François d'Assise.

**M. Sié François d'Assise COULIBALY (GC/PDCE)**

Merci Excellence. J'ai une question concernant le dossier n°073 sur le patrimoine de l'Etat, précisément la réponse à la question n°04.

On a pu dénombrer 5 171 véhicules de l'Etat central au dernier trimestre de 2022. Ce qui parait énorme à certains endroits. Je voudrais demander au ministre ce qu'il pense de ces théories qui soutiennent que l'Etat puisse véritablement s'en passer des véhicules de service à plusieurs endroits pour se contenter d'un parc essentiel, minimum pour son fonctionnement.

Alors pour terminer, ce sont des félicitations et encouragements à ce ministère pour le beau travail qui est abattu, le Burkina compte encore beaucoup sur vous. Que Dieu vous assiste et vous éclaire.

**Le Président**

Merci cher collègue. Nous sommes au terme des interventions. Je passe la parole à la commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le président.

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence. Je crois que la commission n'a pas reçu de question et d'observation particulière, toutes les questions sont adressées au gouvernement.

**Le Président**

Je remercie le président de la COMFIB ainsi que les membres de la COMFIB. Et je saisie aussi l'occasion pour féliciter et remercier les membres des commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le ministre vous avez la parole.

**M. Aboubakar NACANABO**
*Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective*

Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition,
Honorables députés,
Chers fonctionnaires parlementaires,
Chers amis de la presse.

Merci beaucoup pour l'occasion qui nous est donnée d'échanger sur les deux (02) lois de règlement 2021 et 2022. Alors, je remercie également la commission des finances et du budget avec laquelle nous avons travaillé sur plusieurs jours, avec laquelle nous avons eu beaucoup d'échanges assez fructueux, la Cour des comptes et bien sûr toutes les recommandations qui ont été formulées pour nous permettre d'améliorer l'exécution du budget. Nous vous remercions.

Alors je remercie tous les députés qui ont intervenu ce matin pour poser des questions pertinentes pour lesquelles je voudrais apporter des réponses.

Je vais commencer par la question de l'honorable Moussa SANGARE sur la question du remboursement de la TVA au niveau de la commission de l'UEMOA.

Il faut dire que dans le cadre de la réciprocité au niveau des missions diplomatiques, il est prévu effectivement une exonération de la TVA sur des acquisitions. L'UEMOA étant une mission diplomatique bénéficie d'une exonération.

Alors en l'espèce, il s'agit d'une situation où il y a eu une acquisition sur laquelle la TVA a été acquittée et c'est après l'opération que l'UEMOA a saisi l'administration pour effectivement réclamer le remboursement de cette TVA ; ce qui est fondé au regard des textes. L'administration a donc procédé au remboursement de la TVA. Cela peut arriver parce qu'au moment de l'opération si elle est en TTC et que l'UEMOA aussi n'a pas pris les dispositions pour bénéficier de l'exonération.

L'administration aussi a sans doute manqué de vigilance ; donc c'est arrivé. Ce qui se passe, c'est tout simplement la réparation qui consiste à procéder au remboursement.

Voilà un peu la raison pour laquelle cette situation est arrivée. Ce sont des situations qui peuvent arriver au regard du volume des opérations qui sont exécutées par l'administration dans l'année. Il peut arriver effectivement que quelques opérations échappent et quand l'administration se rend compte elle procède à la correction.

Alors vous avez relevé le fait que nous n'avons pas fait cas des perspectives en matière de politique monétaire dans le cadre de l'AES.

Je voudrais rappeler que ce sont les lois de règlement de 2021 et de 2022 ; donc on se situe à cette époque. Mais votre préoccupation est une préoccupation d'actualité qui bien sûr fait l'objet de réflexion, de discussion au sein des trois Etats de l'AES. Mais, comme vous le savez, la question monétaire est une question assez complexe qui nécessite une préparation et des préalables pour lesquels nous sommes en train de nous préparer. Bien sûr, la réflexion est en cours mais on ne peut pas dire tout de suite que nous allons à une nouvelle monnaie. Car, il faut vraiment prendre toutes les dispositions pour que si nous passons à une nouvelle monnaie que nous soyons totalement prêts et que cette monnaie puisse être viable et résister bien sûr pour longtemps.

Voilà ce que je pouvais dire par rapport à cette question qui est pertinente et d'actualité.

Alors pour le niveau d'endettement, l'honorable GUITI se dit inquiet. C'est vrai, le niveau d'endettement est en train d'aller en croissant mais il faut dire que l'Etat ayant besoin de réaliser des investissements parce que comme vous le constatez chaque fois que nous adoptons le budget, il y a toujours un déficit qu'il faut financer et l'endettement c'est bien sûr ce qui permet de combler le déficit et cela permet à l'Etat de réaliser des investissements au profit des populations. Les besoins sont là, nous sommes obligés toujours de faire face à cette situation.

Alors ce qui a fait que le niveau d'endettement est allé en croissance, c'est aussi le fait que les dettes concessionnelles sont de moins en moins disponibles. Nous sommes donc obligés d'aller sur le marché régional et c'est cela qui en fait entraine bien sûr une hausse du niveau de la dette parce qu'au niveau du marché régional le coût est élevé étant donné que ce coût vient s'ajouter au montant de l'endettement. Cela ne fait qu'augmenter l'endettement. Même sur le marché régional, c'est devenu extrêmement difficile d'avoir des ressources. Il y a l'inquiétude sur la hausse de la dette mais l'inquiétude même qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est comment faire sur le marché régional pour avoir cette dette. C'est cela la difficulté.

Alors vous avez soulevé un autre point qui a été effectivement relevé par la Cour des comptes. C'est le fait que le Comité national de la dette publique n'est pas toujours consulté certaines opérations. Je pense que cela s'explique essentiellement par certaines opérations pour lesquelles on a besoin d'aller vite mais dès qu'on a reçu l'observation de la Cour des comptes, nous avons pris des dispositions pour écrire aux structures pour leur dire que le recours au Comité est une obligation qu'il faut respecter.

Maintenant à l'intérieur quand nous avons analysé notamment les dettes concessionnelles auprès des bailleurs multilatéraux pour lesquelles c'est vraiment des dettes à taux très faibles et remboursables sur une période très longue nous estimons qu'il faudrait qu'on trouve une dérogation parce que souvent si la procédure est longue, cela complique beaucoup de choses. Vous savez que l'approbation souvent se fait au niveau des conseils d'administration. Il n'y en a pas beaucoup dans l'année. Si on rate un conseil d'administration, il faut attendre encore peut être quatre, cinq voire six ans pour certaines opérations et cela peut retarder la mise en œuvre des projets.

Nous sommes en train de réfléchir pour voir et nous discuterons avec la Cour des comptes pour voir comment on fait en sorte que le Comité soit consulté à priori pour tous ce qui est endettement. Et quand il s'agit des dettes concessionnelles qu'on permette si bien sûr toutes les conditions sont réunies quitte à ce qu'on puisse faire la régularisation. Mais ce sont des réflexions en cours. Ce qu'on a déjà fait comme mesures, c'est déjà décrit pour que les dispositions soient prises dans le sens de la consultation systématique du Comité.

Alors pour les restes à recouvrer, la création de l'Unité spéciale de recouvrement forcé.

Il faut dire qu'en matière de recouvrement des RAR, nous sommes confrontés à plusieurs situations. Il y a des situations où vous avez des gens qui ferment leur entreprise, ils déclarent faillite, ils partent ouvrir une autre entreprise. C'est une dette qui est là, l'entreprise n'existe plus mais la personne qui est derrière l'entreprise est là avec une autre entreprise. Juridiquement, il serait difficile de poursuivre l'autre entreprise.

Il y a également des cas où vous avez la même personne qui a créé plusieurs entreprises et il y a des opérations croisées entre ces entreprises. Ce qui rend complexe les procédures.

C'est pour cela que nous avons créé une direction des opérations spécifiques et rattachée directement au Directeur général des impôts et cette direction verra la création d'une Unité spéciale de recouvrement forcé qui prendra en charge toutes les questions complexes qui ne peuvent pas être réglées actuellement au niveau des receveurs. Vous savez, les receveurs sont rattachés à des Unités de recouvrements. Mais vous pouvez avoir un contribuable qui a plusieurs entreprises rattachées à plusieurs Unités de recouvrements. Ce qui fait que chaque receveur est obligé d'intervenir uniquement sur son ressort. On n'arrive donc pas à faire le lien entre les différentes opérations et à saisir l'opération dans sa globalité pour le recouvrement. Maintenant avec cette Unité spéciale, l'Unité étant directement rattachée au directeur général des impôts, elle a compétence sur toutes les opérations, sur tous les contribuables quel que soit leur régime quel que soit leur rattachement. Cela permettra une efficacité dans le recouvrement et nous espérons que nous travaillerons à réduire les RAR.

Alors pour la question du patrimoine de l'Etat, le député COULIBALY Sié François d'Assise estime que le nombre de véhicules 5771 est assez élevé. Également, qu'est-ce que nous pensons de la théorie qui soutient que l'Etat doit se passer des véhicules de service pour réduire le parc à son strict minimum.

Il faut dire que le gouvernement est véritablement dans cette démarche mais de façon progressive. Déjà, nous avons développé le logiciel de gestion du parc automobile de l'Etat qui nous permet de suivre tout en temps réel et cela permet d'avoir une vue d'ensemble et d'être à tout moment en mesure de connaitre la situation de chaque véhicule, sa position et son état.

Deuxièmement, vous avez dû constater qu'en 2023, il y a eu une suspension des acquisitions de nouveaux véhicules. Cela aussi rentre dans le cadre de la rationalisation pour faire en sorte que nous puissions utiliser de façon optimale ce qui existe déjà avant de procéder à de nouvelles acquisitions. Cela permet de rationaliser les choses.

En plus, il y a eu un décret qui a été pris en conseil des ministres pour dire que tous les membres du gouvernement ont droit à un seul véhicule. Ce n'était pas le cas, ils avaient droit à plus d'un véhicule. Nous avons simplement demandé aux membres du gouvernement de renvoyer au parc central tous les véhicules à l'exception de leur véhicule de fonction. Cela permet également d'avoir une bonne maîtrise des véhicules au niveau du parc automobile de l'Etat.

Maintenant, les actions sont toujours en cours pour faire en sorte qu'on ait une très bonne maitrise. Également ; nous avons fait en sorte que les ventes aux enchères des véhicules ne se passent comme cela se faisait avant.

Nous avons d'abord digitalisé bien sûr la mise en place d'une plateforme digitale de vente aux enchères. Nous avons travaillé à faire en sorte qu'on puisse faire un recensement de tous les véhicules qui ont fait l'objet de réformes pour être vendu aux enchères et demander aux structures d'aller voir ces véhicules et regarder est-ce qu'il n'y a pas de véhicules qui peuvent être utilisés. C'est après cela que les autres seront vendu aux enchères. Vu qu'il peut arriver effectivement qu'on aille vendre aux enchères des véhicules qui pourraient être utilisés par les structures.

Cela a été fait et ce dans le cadre de la rationalisation et la maitrise du parc automobile de l'Etat.

Voici les réponses aux différentes questions que j'ai pu noter. Merci pour ces questions pertinentes et également les interpellations sur les points pour lesquels nous pensons que la mise en œuvre permettra toujours d'améliorer la gestion budgétaire.

Merci.

Une question que j'ai sautée… bon peut-être que je n'ai pas très bien compris, c'est la question de l'honorable SANGARE sur la question de la TVA.

La TVA est-elle remboursée à ce jour vous parlez de la TVA de l'UEMOA. (***Interpellation du ministre par rapport à une question qui n'a pas reçu de réponse mais l'intervenant parle hors micro***) Non, c'était sur une opération donnée et donc étant donné que sur cette opération le remboursement est fait, bon pour le moment on n'a pas encore eu un autre cas de réclamation mais ce ne sont pas des opérations qui arrivent de façon courante, c'est une fois en passant. Et d'ailleurs, dès lors qu'ils ont su peut-être que cela a été fait par quelqu'un qui ne maîtrisait pas les procédures à leur niveau c'est sûr qu'ils vont prendre maintenant les dispositions pour que cela n'arrive pas. C'est ce que je pouvais apporter comme réponse à cette préoccupation.

Merci Excellence.

**Le Président**

Je remercie le gouvernement. Le débat général est clos.
J'appelle à présent en discussion les articles du projet de loi objet du dossier n°073.

Je passe la parole à la Commission.
Intitulé du projet de loi, y'a-t-il des observations ?

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence. Je crois que nous allons ouvrir les deux (2) projets…c'est bon

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

On commence par le dossier n°073 Excellence.

Non, pas d'observation.

**Le Président**

Merci. Madame la Secrétaire parlementaire veuillez me rappeler le nombre de votant.

**Mme Linda Gwladys KANDOLO**
*Deuxième Secrétaire parlementaire*

Excellence Monsieur le Président, le quorum a subi une modification après l'arrivée de certains collègues et la reprise des vérifications le quorum s'établit à :

- **16** absents excusés ;
- **02** absents ;
- **16** procurations ;
- **53** présents ;
- **69** votants.

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire. La Commission propose la création et l'insertion d'un nouvel article 1 et la renumérotation de la suite des articles, c'est bien cela ?

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Oui, c'est exact. Mais monsieur le Président avant l'article au niveau des visas, nous avons apporté un certain nombre d'amendements.

**Le Président**

Oui les visas, y'a-t-il des observations ?

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Oui, il y a des amendements qui sont d'abord portés en gras à travers le texte et ensuite précisés en bas de page.

**Le Président**

Merci. Alors je disais que la Commission a proposé la création et l'insertion d'un nouvel article 1 et la renumérotation de la suite des articles.

Article 1 nouveau, la Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Ok cet article effectivement en lui-même est un amendement. Il est en gras et précisé en bas de page.

**Le Président**

Merci.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Nous avons créé un nouvel article.

**Le Président**

Merci.
L'article 1 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 2 nouveau qui correspond à l'ancien article 1, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Il comporte cet article 2 nouveau, des amendements qui sont précisés en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 2 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.
Article 3 nouveau correspondant à l'ancien article 2, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Cet article 3 effectivement comporte un amendement. Il est en gras c'est concernant le titre même de l'article et il est précisé en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 3 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 4 nouveau correspondant à l'ancien article 3, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. L'article 4 comporte un amendement. C'est l'article lui-même, il est en gras et précisé en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 4 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 5 nouveau correspondant à l'ancien article 4, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. L'article 5 comporte un amendement au niveau même de l'article et il est explicité en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 5 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 6 nouveau correspondant à l'ancien article 5, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. L'article 6 comporte effectivement deux amendements. Ils sont expliqués en bas de page, ils sont en gras également.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 6 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 7 nouveau correspondant à l'ancien article 6, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

L'article comporte un amendement et cela concerne le titre même de l'article, il est en gras et expliqué en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 7 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 8 nouveau correspondant à l'ancien article 7, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. L'article 8 nouveau, comporte un amendement qui est l'article lui-même, il est en gras et il est expliqué en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 8 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 9 nouveau correspondant à l'ancien article 8, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. Cet article nouveau comporte deux amendements. Ils sont tous en gras et ils sont porté en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 9 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 10 nouveau, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. L'article 10 nouveau comporte un amendement. C'est le titre même de l'article par la renumérotation, il est explicité en bas de page, il est en gras.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 10 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°073.
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
L'Assemblée législative de transition a adopté. ***(Coup de maillet)***

J'appelle à présent en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°074.

Je passe la parole à la Commission.
Intitulé du projet de loi, y'a-t-il des observations ?

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. Pas d'observation.

**Le Président**

Les visas, y'a-t-il des observations ?

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Oui monsieur le Président, nous avons quatre observations, donc quatre amendements qui sont en gras et qui sont expliqués en bas de page.

**Le Président**

Merci. La Commission propose également la création et l'insertion d'un nouvel article 1 et la renumérotation de la suite des articles.

Donc article 1 nouveau, la Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. C'est exact, nous avons créé un nouvel article qui dans son entièreté est un amendement. Il est porté en gras et il est expliqué en bas de page.

**Le Président**

Merci.
L'article 1 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 2 nouveau correspondant à l'ancien article 1, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. L'article 2 comporte un amendement. Il s'agit du titre de l'article même et la numérotation, il est porté en gras et l'explication donnée en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 2 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 3 nouveau correspondant à l'article 2 ancien, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. L'article 3 comporte un amendement. C'est le titre même de l'article, il est en gras et il est expliqué en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 3 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.
Article 4 nouveau correspondant à l'article 3 ancien, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. L'article 4 nouveau comporte un seul amendement. C'est l'article lui-même dans son entièreté, il est en gras et il est expliqué en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 4 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 5 nouveau correspondant à l'article 4 ancien, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. L'article 5 comporte un seul amendement qui se résulte à la numérotation, il est en gras et il est expliqué en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 5 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 6 nouveau correspondant à l'article 5 ancien, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. Cet article comporte deux amendements. On a le titre même de l'article et donc tout le texte qui en suit. Ils sont tous en gras et ils sont expliqués en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 6 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 7 nouveau correspondant à l'ancien article 6, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. L'article 7 nouveau comporte un seul amendement. C'est le titre en lui-même dans son entièreté, il est en gras et l'explication est donnée en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 7 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 8 nouveau correspondant à l'ancien article 7, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. L'article 8 nouveau comporte un seul amendement. C'est relié au titre même de l'article, il est en gras et l'explication est donnée en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 8 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 9 nouveau correspondant à l'ancien article 8, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. Cet article 9 comporte deux amendements. Ils sont tous en gras et ils sont expliqués en note de bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 9 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.
Article 10 nouveau correspondant à l'ancien article 9, la Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. Cet article comporte un seul amendement. C'est la renumérotation donc il est en gras et expliqué en bas de page.

**Le Président**

Merci.
Je mets l'article 10 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°074.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté. ***(Coup de maillet)***

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le samedi 30 décembre à 9 heures. Elle sera consacrée à l'examen du projet de loi portant révision de la Constitution conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ***(Coup de maillet)***

***-Il est 12 heures 06 minutes-***

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,***
***à Ouagadougou, le 28 décembre 2023.***

**Le Président de séance**

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION
Le Président

**Dr. Ousmane BOUGOUMA**
*Président de l'Assemblée législative de transition*

**La Secrétaire de séance**

**Linda Gwladys KANDOLO**
*Deuxième Secrétaire parlementaire*